



La vie des sites

**Bilan des actions 2010 des 3 sites animés par
l'ADASEA**

Comité de Pilotage Départemental NATURA 2000

Lundi 08 novembre 2010

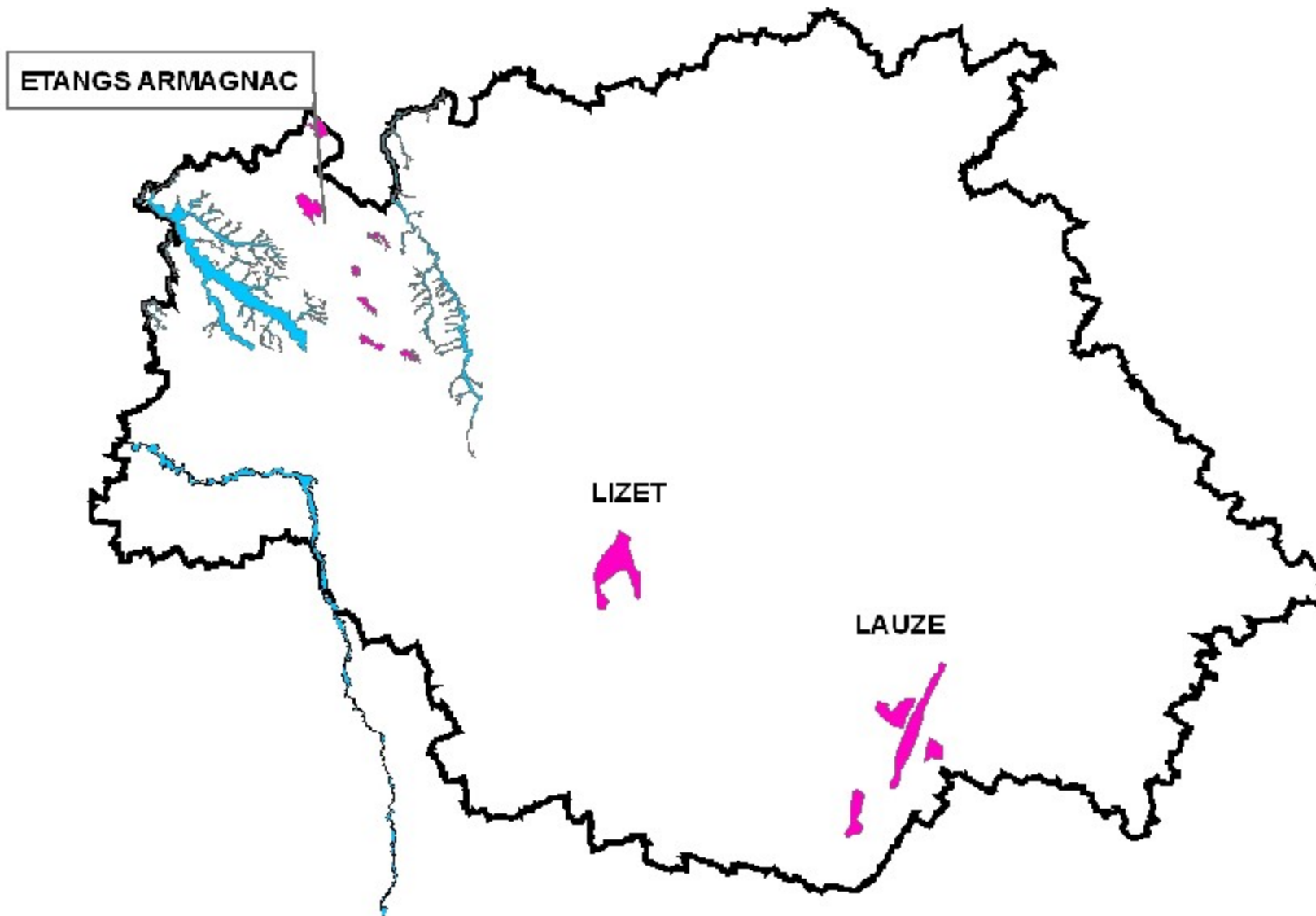


ADASEA :

Opérateur et animateur local des 3 sites



- Étangs de l'Armagnac
- Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou
- Coteaux et Vallée de la Lauze





Site des Étangs de l'Armagnac



12 Communes de l'Armagnac
(vallée de la Douze)

Site éclaté en 7 zones :

- 5 étangs et leur zone d'influence
- 1 ensemble de prairies bocagères en bord de Douze
- 1 ensemble forestier marécageux

Zone NATURA : 1030 ha

Zone d'influence : 3200 ha

Docob validé par le COPIL en
juillet 2003 et approuvé en
janvier 2009

Arrêté ministériel en décembre
2008

- Les étangs et leur végétation associée
- La Cistude
- Petit et Grand Rhinolophe
- Pique-prune, Lucane cerf-volant, Grand Capricorne
- Les landes atlantiques
- Les chênaies à chêne Tauzin
- La Lamproie de Planer



- **Maintenir les étangs en bon état de conservation,** soutenir l'activité de pisciculture extensive
- **Améliorer la qualité de l'eau des étangs :** mise en herbe, maintien des prairies, raisonnement et limitation des fertilisants et phytosanitaires sur les bassins versants, lutte contre l'érosion des terres
- **Maintenir ou restaurer les zones humides :** prairies humides, mares, landes, ripisylves
- **Mettre en valeur les éléments boisés, le bocage et les boisements indigènes**
- **Lutter contre les espèces invasives**
- **Sensibiliser**

- Actions individuelles : contrats NATURA 2000
- Diagnostic de l'érosion sur les bassins versants
- Formation et sensibilisation
- Suivis des milieux et des espèces

Gestion extensive de l'étang du Pouy



Exemple : bande enherbée en bord d'étang, enherbement des vignes, maîtrise des intrants sur parcelles des bassins versants





Bilan des engagements



60 Diagnostics NATURA 2000 réalisés de 2004 à 2010

Qui ont été suivis de :

- 7 contrats NATURA 2000
- 8 contrats d'agriculture durable
- 36 engagements MAE
- 5 chartes



Bilan des habitats naturels sous contrat



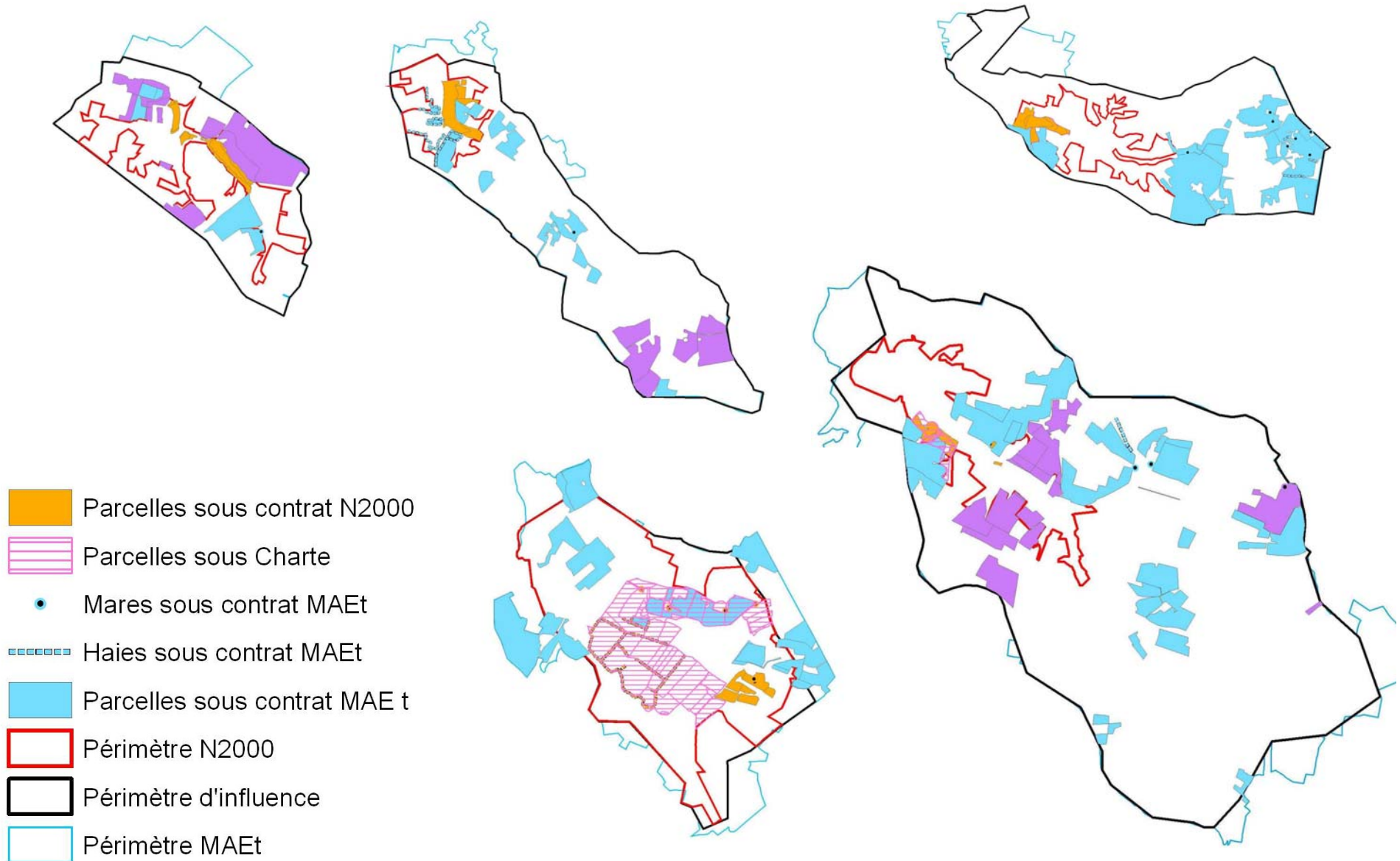
Au total,

704 ha engagés dont

- **207 ha en zone NATURA s.s. soit 21 %**
- **498 ha soit 25 % en zone d'influence**

34 % des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

**22 % des habitats d'intérêt communautaire du site
sous contrat**



- Poster sur le patrimoine naturel des Étangs de l'Armagnac destiné aux mairies, écoles, syndicats d'initiative,...



ADASEA 32

Le patrimoine naturel
des Étangs de l'Armagnac

NATURA 2000

Martin pêcheur

Héron pourpré

Blongios nain

Grand capricorne

Petit rhinolophe

Chêne tauzin

Cistude d'Europe

Osmoderme

Pélodyte ponctué

Bruyère à quatre angles

Lucane cerf-volant

Loutre

AFFICHE RÉALISÉE PAR L'ADASEA DU GERS DANS LE CADRE DE L'ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 « ETANGS DE L'ARMAGNAC »

ADASEA DU GERS
Maison de l'Agriculture, BP 70161
32003 AUCH CEDEX
Tél : 05.62.61.79.50
www.adasea32.net ad32@adasea.net

Dessins : Eloïse et Arlette BLAZY

Opération cofinancée par :

Union Européenne

Édition : Juin 2009

- 3 maquettes de panneaux d'information réalisées en vue d'un positionnement :
 - Forêt du Marais près de Barbotan (chemin de randonnée- Chaîne thermale Barbotan)
 - Site du Pouy (GR)
 - Site du Moura (chemin de randonnée)

Le Marais - Site Natura 2000 des étangs de l'Armagnac



Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

Ce réseau a pour objectif de préserver la biodiversité biologique (espèces végétales ou animales, grands ensembles naturels) à travers toute l'Europe. Il s'agit d'y concilier les exigences écologiques avec les activités économiques, sociales et culturelles. Des contrats volontaires, d'une durée de cinq ans, sont proposés aux agriculteurs et aux propriétaires du site. Ils comprennent des actions de maintien, de gestion ou de restauration des milieux.

L'histoire du Marais

L'histoire du marais débuta par la légende de *Bidaou dous Bous*. Celle-ci raconte qu'à l'emplacement du marais s'étendait une terre très riche et fertile, qui appartenait à un seigneur du nom de Bidaou. Celui-ci était un méchant homme, brutal et inhumain. Lors des vendanges, il avait appelé les voisins et villageois à cueillir ses raisins. Bidaou s'aperçut que les vendangeurs étanchaient leur soif en buvant son moût et ordonna à son intendant qu'on les musellât pour que son vin soit plus abondant ! Musellé à la bouche, les pauvres vigneron continuèrent leur labeur. Ils aperçurent, caché sous des haillons, un pèlerin dont l'éclat du visage n'était pas altéré par la vieillesse. Celui-ci leur dit qu'il était envoyé des cieux et que cette terre était maudite. Il leur ordonna de fuir car Dieu voulait châtier le maître de ces lieux. Chacun obéit à la voix inconnue. Un violent orage s'abattit sur les terres et Dieu conduisit des effluves de pluie et de feu contre les murailles du château maudit. Bidaou le lâche, se cachant au fond d'un tonneau, tomba en maugréant dans un gouffre béant. Lorsque l'orage se fut calmé, on ne vit au loin qu'un marais sans rivage. Depuis, quand revient la saison des vendanges, un bruit confus, mêlé de syllabes, semble s'échapper du marais. C'est le seigneur Bidaou qui pleure ses biens noyés par la trombe d'automne. Si vous ne croyez pas ce récit, allez et cheminez, lorsque le vent d'autant fait gémir le Marais. Allez et cheminez sur la route qui mène de Gabarret à Barbotan (Antonin Gebre, 1857).

Peu avant la révolution, en 1764, Jean-François Capot de Feuillide entreprit d'assainir tout le Marais. Le roi avait permis à tous les propriétaires de marais et terres incultes de les mettre en valeur, et d'affranchir les propriétaires pendant 20 ans, de tout impôt. Jean-François Capot de Feuillide se livra à de grands travaux d'assèchement et fit creuser un grand canal. Il défricha et construisit de nombreux bâtiments. Les premières récoltes furent extraordinaires et l'air dans la région fut purifié. Mais ces travaux de grande ampleur ont fini par ruiner le sieur de Feuillide, qui accumula des dettes. Impopulaire de par la sévérité qu'il avait dû montrer afin de faire reconnaître et respecter ses droits, il fut obligé de s'enfuir. La propriété fut pillée et les terres redevinrent incultes. Après de nombreuses successions, ce fut le comte Le Brun de Neuville, au milieu du XVIIIème siècle, qui acheva l'assèchement et la mise en valeur de ce marais. C'est aujourd'hui une immense plaine cultivée.

Cette histoire du Marais méritait d'être racontée. Si quelques habitants du Gabarret (ancien pays de Gascogne), connaissent encore la légende de Bidaou dous Bous, beaucoup ont oublié Jean-François Capot de Feuillide, qui fut pourtant à l'origine du dessèchement de ce vaste marais. En des temps où les moyens mécaniques étaient rudimentaires, on imagine le travail énorme que cet homme dut réaliser pour parvenir à son but, au milieu de mille difficultés dont la plus éprouvante fut le mécontentement des populations avoisinantes. D'autres hommes, passionnés d'agriculture, sont venus et ont repris patiemment les travaux que Capot de Feuillide avait courageusement entrepris. Leur réussite est une belle page à la gloire du travail de la terre.

A une époque plus récente, des chênes lièges ont été plantés pour fournir des bouchons à l'Armagnac. Aujourd'hui, les derniers vestiges du Marais sont principalement occupés par les pins. Sur ce site, vous pourrez admirer de magnifiques alignements de vieux chênes et des étendues de landes de bruyères et d'ajoncs. Il ne reste du marais que quelques mares et zones tourbeuses.

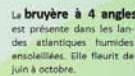
Source : Abbé Michel DEVERT, Bulletin de la société de Bordou, « Le Marais de Gabarret et de Barbotan »



Petit et Grand Rhinolophe, discrètes chauve-souris, ont pour terrain de chasse les prairies bocagères. Ils consomment notamment des bousiers, insectes liés aux déjections animales. On les rencontre parfois endormis, suspendus la tête en bas, dans les parties sombres des bâtiments. Ils ne présentent bien sûr aucun danger.



Le chêne tauzin, lié aux conditions climatiques atlantiques est ici de plus en plus rare.



La bruyère à 4 angles est présente dans les landes atlantiques humides ensolaillées. Elle fleurit de juin à octobre.



Le lézard vivipare apprécie particulièrement les milieux humides. Il se reconnaît par une tête courte et une ligne longitudinale noire sur le milieu du dos. On l'appelle le lézard vivipare car, à la différence des autres, il met au monde des jeunes entièrement formés.



Le siméthis de Matiazzi pousse dans des landes et bois acides, plutôt pauvres en nutriments. C'est une plante blanchâtre à l'intérieur et plus rougeâtre à l'extérieur.

La physionomie très particulière de la tête de la **barbastelle** a attiré très tôt les naturalistes. Cette chauve-souris de 6 cm maximum, est très discrète et furtive ce qui rend difficile son étude.



Vieux chêne, habitat d'une multitude d'animaux : chauve-souris, oiseaux, insectes...

Les landes à bruyères et ajoncs, les tourbières, les mares ou encore les vieux arbres, abritent de nombreuses espèces végétales et animales, protégées à l'échelle nationale et européenne.



Le Pique-prune est un gros coléoptère très discret qui occupe les cavités à l'intérieur des gros arbres feuillus, chênes, notamment. Cet insecte très rare en Europe est toujours présent dans le Bas-Armagnac.



Le Lucane Cerf-volant vit dans le bas des troncs et les racines des vieux chênes. Les impressionnantes mandibules des mâles sont finalement qu'un bluff pour dissuader l'adversaire.



Le larve du Grand capricorne (adulte sur le dessin), se développe en trois ans sous l'écorce des chênes.



Le péloïdote ponctué, petit amphibien

à la peau persillée, vient pondre en fin d'hiver, dans les eaux peu profondes des bords d'étangs. Son chant vous fera penser au froissement de boules de pétanque.



La grassette du Portugal fleurit en été. Elle est en partie carnivore car elle digère les insectes qui se collent à ses feuilles gluantes.

Menaces sur les milieux et les espèces animales présentes sur le site du Marais

- ▲ Régénération des habitats : suppression des mares, élimination des arbres morts ou creux, ouverture de fossés qui assèchent le milieu et boisement artificiel avec la plantation des peupliers et des pins maritimes
- ▲ Abandon des pratiques favorables : élagage des arbres et pâturage qui permet de garder le milieu ouvert
- ▲ Utilisation de fertilisants et de pesticides qui diminuent le nombre de proies pour les chauve-souris
- ▲ Envahissement des mares et des zones tourbeuses par des arbres ainsi que par des végétaux exotiques.

Actions de protection réalisées grâce aux acteurs locaux, par goût et respect de leur patrimoine

- ▲ Des propriétaires et des agriculteurs entretiennent les milieux grâce au débroussaillage et au pâturage.
- ▲ Les vieux arbres et en particulier les vieux chênes sont sauvegardés pour toute la faune qu'ils abritent (pique-prune, grand capricorne et lucane cerf-volant en particulier).
- ▲ On protège également les gîtes en période de reproduction des chauve-souris, comme des granges ou autres bâtiments agricoles, afin de préserver leur tranquillité.
- ▲ Des actions de restauration des zones tourbeuses sont entreprises.

Voyez comme la nature est belle. A vous aussi de participer à la préservation de cet équilibre naturel.

- ▲ Je reste sur les chemins, je respecte les plantations et je ne dérange pas les troupeaux et les animaux domestiques.
- ▲ Je tiens mon chien en laisse afin qu'il ne dérange pas les autres animaux.
- ▲ Je respecte les arbres, je ne casse pas de branches, ni ne taille leurs écorces.
- ▲ Les fleurs sont plus jolies dans leur milieu naturel, une fois cueillies, elles fanent vite. Pourquoi ne pas les prendre en photo ?
- ▲ Certaines espèces sont protégées, car elles sont rares. Je me contente de les observer.
- ▲ Je garde mes déchets jusqu'à la prochaine poubelle.
- ▲ Je n'introduis pas d'espèces exotiques animales ou végétales dans le milieu naturel.



L'étang du Moura - Site Natura 2000 des étangs de l'Armagnac

Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

Ce réseau a pour objectif de préserver la biodiversité biologique (espèces végétales ou animales, grands ensembles naturels) à travers toute l'Europe. Il s'agit d'y concilier les exigences écologiques avec les activités économiques, sociales et culturelles.

Des contrats volontaires, d'une durée de cinq ans, sont proposés aux agriculteurs et aux propriétaires du site. Ils comprennent des actions de maintien, de gestion ou de restauration des milieux.

Les étangs du Bas-Armagnac



Étang du Moura

Le Bas-Armagnac, caractérisé géographiquement par un terroir de « Sables Fauves », présente un système hydrographique particulier : situé au niveau du partage des eaux des bassins de l'Adour et de la Garonne, il est le lieu de naissance de multitudes de sources et de ruisseaux, découpant le paysage en nombreux petits bassins versants qui s'emboîtent les uns dans les autres.

L'imperméabilisation relative du sol dans les bas fonds permet l'établissement de mares au moyen-âge, où s'accumulent les eaux pluviales, emplacement des premiers étangs.



Moulin de la Vallée de l'Arrière-Mour

On attribue les plus anciens étangs aux Cisterciens, en relation avec le développement des moulins à eau, source d'énergie hydraulique.

Vers la moitié du XVIII^{ème} siècle, les plaintes concernant des problèmes d'inondations récurrents se multiplient mais ce sont probablement les épidémies qui touchent aussi cette région en fin de siècle, qui motiveront l'assèchement des étangs. Pourtant la disparition des étangs n'était pas souhaitable par une majorité de la population. On les regretta en particulier certaines années de sécheresse en 1822, 1832 ou encore 1834. Après cette période, il ne subsista qu'une cinquantaine d'étangs. C'est au milieu du XX^{ème} siècle que de nombreuses retenues d'eau ont été créées pour l'irrigation des cultures et on dénombre aujourd'hui plus de 900 étangs dans le Bas-Armagnac.



Moulin de la Vallée de l'Arrière-Mour

La première fonction des étangs était l'alimentation en eau des moulins, mais ils fournissaient également des Jones pour la garniture des chaises. Une autre pratique traditionnelle est la pêche extensive, qui est ordinairement effectuée pendant le carême. L'élucuse est levée ce qui permet à l'eau de s'évacuer dans un réservoir muni d'une grille pour stocker les poissons. Ils sont ensuite triés sur des tables prévues à cet effet. Les petits poissons sont remis dans l'étang afin qu'ils finissent leur croissance. Les gros peuvent être vendus ou gardés en vue d'une prochaine reproduction.



Bassins à poissons

Les piscicultures extensives se sont rarifiées aujourd'hui par manque de rentabilité, manque d'une filière de vente organisée et d'importants problèmes d'entretien liés notamment à l'érosion des terres et le développement d'espèces invasives (écresse de Louisiane, ragondin, jusse...). On retrouve aujourd'hui quelques élevages de poissons blancs principalement (gardons, tanches...)



Le brochet



La tanche



Petit et Grand Rhinocéros ou crétes chauve-souris, ont pour terrain de chasse les prairies bocagères. Ils consomment notamment des bouillottes, insectes liés aux déjections animales. On les voit parfois endormis, suspendus la tête en bas, dans les parties sombres des bâtiments. Ils ne présentent bien sûr aucun danger.



Le **chêne tauzin**, lié aux conditions climatiques atlantiques est ici de plus en plus rare.



Le martin pêcheur est un oiseau très rapide ! Regardez au-dessus de l'eau, vous verrez peut-être une flèche colorée plonger dans l'eau et ressortir avec un poisson dans le bec !



Le Lucane Cerf-volant vit dans le bas des troncs et les racines des vieux chênes. Les impressionnantes mandibules des mâles ne sont finalement qu'un bluff pour dissuader l'adversaire.



Le **Vieux chêne**, habitat d'une multitude d'animaux : chauve-souris, oiseaux, insectes...



Le **Pique-prune** est un gros coléoptère très discret qui occupe les cavités à l'intérieur des gros arbres feuillus, chênes notamment. Cet insecte très rare en Europe est toujours présent dans le Bas-Armagnac.



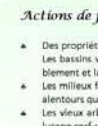
Le cygne tuberculé plus connu comme animal domestique forme ici une population sauvage.



La larve du Grand carpore (adulte sur le dessin), se développe en trois ans sous l'écorce des chênes.



Les libellules chassent les insectes sur l'eau et pondent dans la végétation aquatique.



La grande ai-grette est l'un des plus grands échassiers d'Europe. Elle niche dans les grands arbres et les roselières proches des grands étangs.



La cistude d'Europe est une petite tortue amphibie qui peut vivre jusqu'à cent ans ! Vous les trouvez peut-être perchées sur des branches d'arbres tombées dans l'eau pour prendre leur bain.

Le vison d'Europe se distingue du vison d'Amérique, son compétiteur, par une tache blanche s'étendant sur la lèvre inférieure.

La loutre d'Europe mange le plus souvent des poissons. C'est une excellente nageuse !

Le péloïdote ponctué, petit amphibien à la peau perlée, vient pondre en fin d'hiver sur les eaux peu profondes des bords d'étang. Son chant vous fera penser au froissement de boules de pétanques.

Menaces sur les milieux et les espèces animales présentes dans les étangs de l'Armagnac

- Régression des habitats : disparition des haies et des prairies pâturées (mise en culture, plantation de peupliers...), suppression des landes et des mares, élimination des arbres morts ou creux
- Baisse de la qualité de l'eau : apports de limons et de pesticides
- Dégradation par des espèces nuisibles comme le ragondin ou l'écresse de Louisiane, qui ravagent la végétation aquatique et creusent des terriers dans les berges et les digues
- Abandon des pratiques favorables : émondage des arbres ou taille en têtards, pâturage, pisciculture extensive sur ces étangs qui permet de les maintenir en bon état, de contrôler la prolifération des espèces invasives et de limiter l'eutrophisme



Écresse de Louisiane



Ragondin

Actions de protection réalisées grâce aux acteurs locaux, par goût et respect de leur patrimoine

- Des propriétaires et des agriculteurs préviennent et mettent en valeur ces étangs avec par exemple le maintien d'une pisciculture extensive. Les bassins versants des étangs sont également gérés pour limiter l'érosion des terres et le ruissellement des engrais afin d'éviter le comblement et la pollution de l'étang.
- Les milieux favorables à la Cistude d'Europe sont protégés : maintien des vieux arbres morts pour qu'ils puissent s'y poser et des prairies alentours qui sont leurs lieux de ponte.
- Les vieux arbres et en particulier les vieux chênes sont sauvegardés pour toute la faune qu'ils abritent (pique-prune, grand carpore et lucane cerf-volant en particulier).



Voiez comme la nature est belle. A vous aussi de participer à la préservation de cet équilibre naturel.

- Je reste sur les chemins, je respecte les plantations et je ne dérange pas les troupeaux et les animaux domestiques.
- Je tiens mon chien en laisse afin qu'il ne dérange pas les autres animaux.
- Je respecte les arbres, je ne casse pas de branches, ni ne taille leurs écorces.
- Les fleurs sont plus jolies dans leur milieu naturel, une fois cueillies, elles fanent vite. Pourquoi ne pas les prendre en photo ?
- Certaines espèces sont protégées, car elles sont rares. Je me contente de les observer.
- J'évite de faire du bruit car les tortues y sont très sensibles et j'écoute la nature.
- Je garde mes déchets jusqu'à la prochaine poubelle.
- Je n'introduis pas d'espèces exotiques animales ou végétales dans le milieu naturel.

L'étang du Pouy - Site Natura 2000 des étangs de l'Armagnac

Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

Ce réseau a pour objectif de préserver la biodiversité biologique (espèces végétales ou animales, grands ensembles naturels) à travers toute l'Europe. Il s'agit d'y concilier les exigences écologiques avec les activités économiques, sociales et culturelles.

Des contrats volontaires, d'une durée de cinq ans, sont proposés aux agriculteurs et aux propriétaires du site. Ils comprennent des actions de maintien, de gestion ou de restauration des milieux.

Les étangs du Bas-Armagnac

Le Bas-Armagnac, caractérisé géographiquement par un terroir de « Sables Fauves », présente un système hydrographique particulier : situé au niveau du partage des eaux des bassins de l'Adour et de la Garonne, il est le lieu de naissance de multitudes de sources et de ruisseaux, découpant le paysage en nombreux petits bassins versants qui s'enscastrant les uns dans les autres.



Moulin de Pouy

L'imperméabilisation relative du sol dans les bas fonds permet l'établissement de mares au moyen-âge, où s'accumulent les eaux pluviales, emplacement des premiers étangs.

On attribue les plus anciens étangs aux Cisterciens, en relation avec le développement des moulins à eau, source d'énergie hydraulique.

Vers la moitié du XVIII^{ème} siècle, les plaintes concernant des problèmes d'inondations récurrents se multiplient mais ce sont probablement les épidémies qui touchent aussi cette région en fin de siècle, qui motiveront l'assèchement des étangs. Pourtant la disparition des étangs n'était pas souhaitée par une majorité de la population. On les regretta en particulier certaines années de sécheresse en 1822, 1832 ou encore 1834. Après cette période, il ne subsista qu'une cinquantaine d'étangs.

C'est au milieu du XX^{ème} siècle que de nombreuses retenues d'eau ont été créées pour l'irrigation des cultures et on dénombre aujourd'hui plus de 900 étangs dans le Bas-Armagnac.

La première fonction des étangs était l'alimentation en eau des moulins, mais ils fournissaient également des joncs pour la garniture des chaises. Une autre pratique traditionnelle est la pêche extensive, qui est ordinairement effectuée pendant le carême. L'écluse est levée ce qui permet à l'eau de s'évacuer dans un réservoir muni d'une grille pour stocker les poissons. Ils sont ensuite triés sur des tables prévues à cet effet. Les petits poissons sont remis dans l'étang afin qu'ils finissent leur croissance. Les gros peuvent être vendus ou gardés en vue d'une prochaine reproduction.



Etang du Pouy vidant

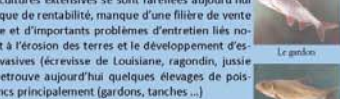


Banc à poissons

Les piscicultures extensives se sont raréfiées aujourd'hui par manque de rentabilité, manque d'une filière de vente organisée et d'importants problèmes d'entretien liés notamment à l'érosion des terres et le développement d'espèces invasives (écroïse de Louisiane, ragondin, jussie...). On retrouve aujourd'hui quelques élevages de poissons blancs principalement (gardons, tanches...)



Le goujon



La tanche



Les étangs offrent une végétation originale sur leurs bancs de vases ainsi que sur leurs bordures herbacées. Ils abritent un grand nombre d'espèces protégées à l'échelle nationale et européenne.



Le martin pêcheur est un oiseau très rapide ! Regardez au-dessus de l'eau, vous verrez peut-être une flèche colorée plonger dans l'eau et ressortir avec un poisson dans le bec !



Le chêne tauzin, lié aux conditions climatiques atlantiques, est ici de plus en plus rare.



Le vison d'Europe se distingue du vison d'Amérique, son compétiteur, par une tache blanche s'étendant sur la lèvre inférieure.



La loutre d'Europe mange le plus souvent des poissons. C'est une excellente nageuse !



La cistude d'Europe est une petite tortue amphibie qui peut vivre jusqu'à cent ans ! Vous les trouverez peut-être perchées sur des branches d'arbres tombées dans l'eau pour prendre leur bain de soleil.



Attention à ne pas les déranger en mai et juin, dans les herbages alentours, où elles pondent !



Menaces sur les milieux et les espèces animales présentes dans les étangs de l'Armagnac

- ▲ Régression des habitats : disparition des haies et des prairies pâturées (mise en culture, plantation de peupliers...), suppression des landes et des mares, élimination des arbres morts ou creux
- ▲ Baisse de la qualité de l'eau : apports de limons et de pesticides
- ▲ Dégradation par des espèces nuisibles comme le ragondin ou l'écroïse de Louisiane, qui ravagent la végétation aquatique et creusent des terriers dans les berges et les digues
- ▲ Abandon des pratiques favorables : émondage des arbres ou taille en retard, pâturage, pisciculture extensive sur ces étangs qui permet de les maintenir en bon état, de contrôler la prolifération des espèces invasives et de limiter l'évasement



Excroïse de Louisiane

Actions de protection réalisées grâce aux acteurs locaux, par goût et respect de leur patrimoine

- ▲ Des propriétaires et des agriculteurs préservent et mettent en valeur ces étangs avec par exemple le maintien d'une pisciculture extensive. Les bassins versants des étangs sont également gérés pour limiter l'érosion des terres et le ruissellement des engrais afin d'éviter le comblement et la pollution de l'étang.
- ▲ Les milieux favorables à la Cistude d'Europe sont protégés : maintien des vieux arbres morts pour qu'elles puissent s'y poser et des prairies alentours qui sont lieux de ponte.
- ▲ Les vieux arbres et en particulier les vieux chênes sont sauvegardés pour toute la faune qu'ils abritent (pique-prune, grand capricorne et lucane cerf-volant en particulier).



Petit et Grand Rhinolophes, discrètes chauve-souris, ont pour terrain de chasse les prairies bocagères. Ils consomment notamment des bousiers, insectes liés aux déjections animales. On les rencontre parfois endormis, suspendus la tête en bas, dans les parties sombres des bâtiments. Ils ne présentent bien sûr aucun danger.



Le héron pourpré, plus rare que son cousin le héron cendré, visite l'étang en été. Il peut nichier dans les roselières.



Le blongios nain est un petit héron en forte régression dans nos pays.



Le cygne tuberculé plus rare que son cousin animal domestique forme ici une population sauvage.



Les libellules chassent les insectes sur l'eau et pondent dans la végétation aquatique.



Le Lucane Cerf-volant vit dans les bas des troncs et les racines des vieux chênes. Les impressionnantes mandibules des mâles ne sont finalement qu'un bluff pour dissuader l'adversaire.



Le péloïdte ponctué, petit amphibien à la peau perlée, vient pondre en fin d'hiver dans les eaux peu profondes des bords d'étang. Son chant vous fera penser au frottement de boules de pétanques.

Voyez comme la nature est belle. A vous aussi de participer à la préservation de cet équilibre naturel.

- ▲ Je reste sur les chemins, je respecte les plantations et je ne dérange pas les troupeaux et les animaux domestiques.
- ▲ Je tiens mon chien en laisse afin qu'il ne dérange pas les autres animaux.
- ▲ Je respecte les arbres, je ne casse pas de branches, ni ne taille leurs écorces.
- ▲ Les fleurs sont plus jolies dans leur milieu naturel, une fois cueillies, elles fanent vite. Pourquoi ne pas les prendre en photo ?
- ▲ Certaines espèces sont protégées, car elles sont rares. Je me contente de les observer.
- ▲ J'évite de faire du bruit car les tortues y sont très sensibles et j'écoute la nature.
- ▲ Je garde mes déchets jusqu'à la prochaine poubelle.
- ▲ Je n'introduis pas d'espèces exotiques animales ou végétales dans le milieu naturel.



Suivis des habitats et des espèces



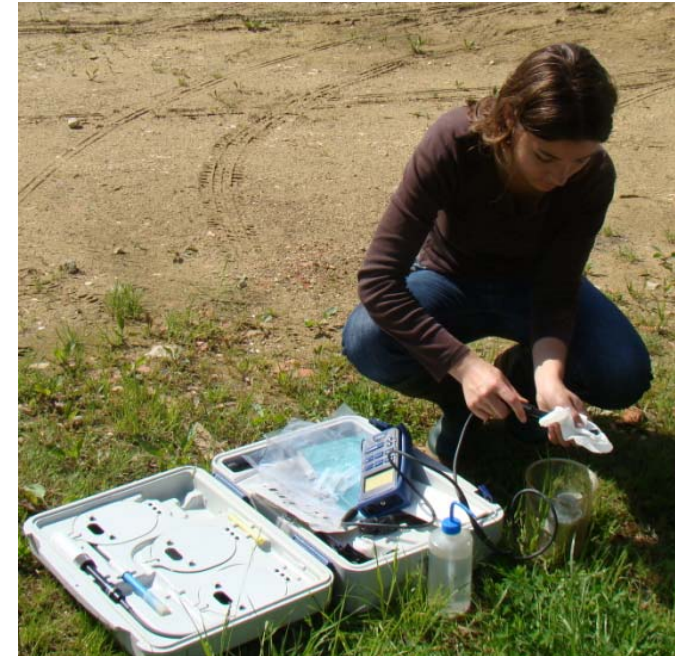
- **Suivi des populations de Cistude sur les 5 zones en 2008-2009** par l'AREMIP
- **Suivi de la qualité des l'eau des étangs** par l'ADASEA
- **Suivi de la végétation des étangs en 2008-2009** par l'ADASEA et l'ABG
- **Suivi de l'Osmoderne** par l'AREMIP en 2010

Quelques résultats :

- Une tendance générale à la baisse
- Mais des évolutions différentes selon les sites
- Intérêt des séries d'étangs où des populations plus nombreuses vont pouvoir se répartir sur plusieurs pièces d'eau tout en restant en contact et en formant un noyau démographique plus conséquent.
- De nombreuses prédatons sur les nids : fouine, sanglier
- Une question essentielle : la pyramide des âges des populations de cistudes est-elle stable ou déséquilibrée ?



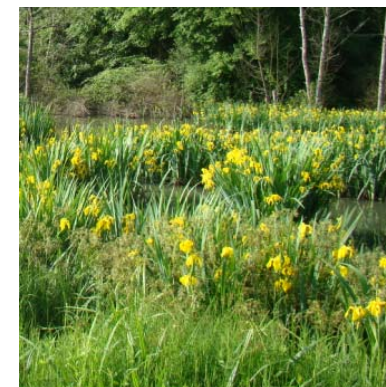
- Pas d'évolution significative avec les analyses réalisées en 2000
- Pas de grande différence entre les étangs
- Qualité globalement moyenne à bonne
- Présence de phosphates malgré les mesures de protection (bandes enherbées, prairies)
- Du glyphosate sur 3 étangs : facteur limitant pour le développement de la végétation aquatique



Limites du suivi réalisé :

- Pas d'importants épisodes pluvieux pendant la période d'échantillonnage , habituellement riche en évènements pluvieux et lessivage
- Précisions insuffisantes des analyses des molécules phytosanitaires
- Autres paramètres à tester : analyse sédimentaire, analyse des poissons ...

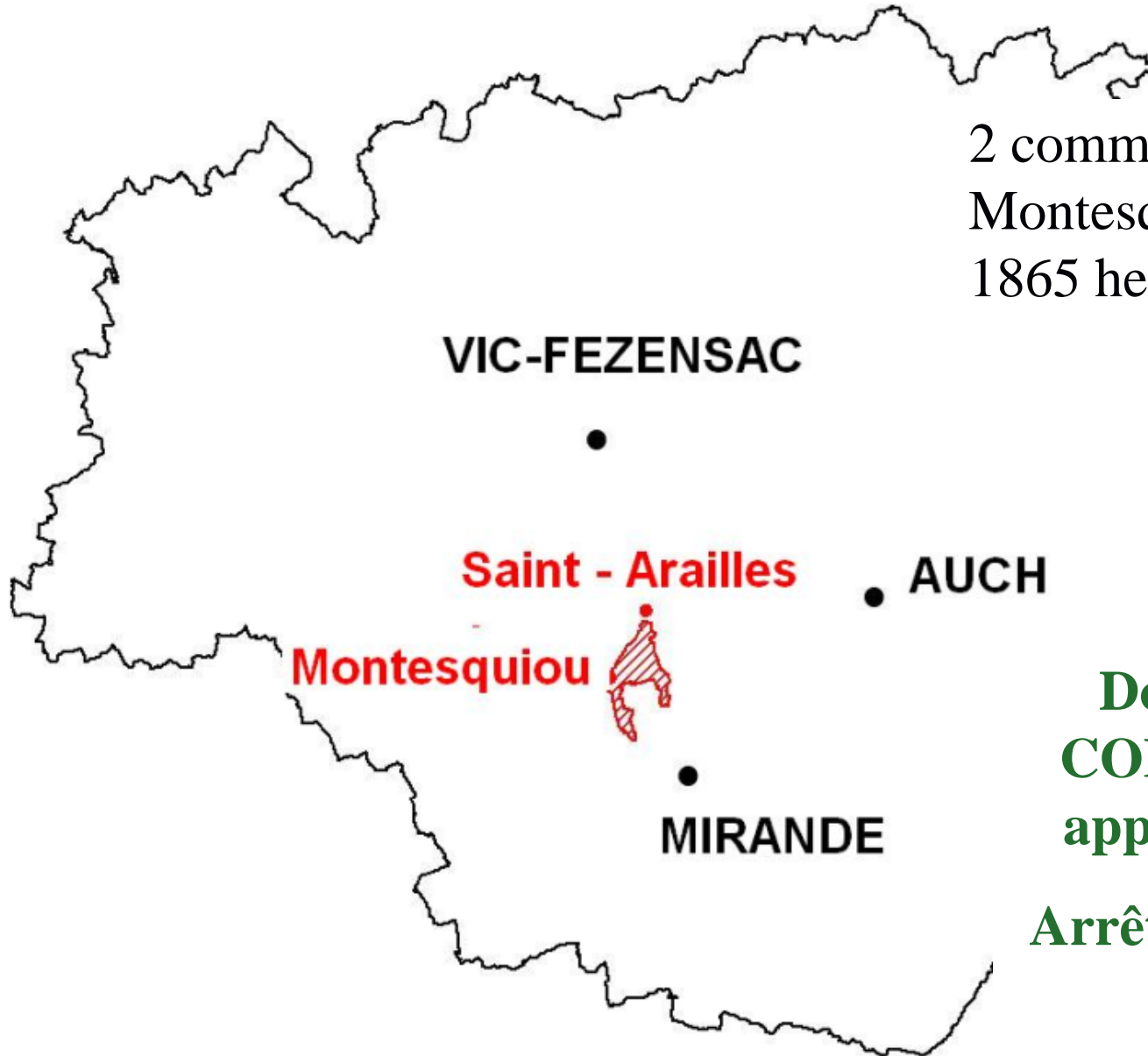
- Une flore variée et abondante
- Des habitats bien typés
- Pas de diminution en diversité d'espèces
- « Déficit » en herbiers aquatiques, à part le Moura, disparition sur le Pouy
Causes ?



- Évaluation du document d'objectifs des étangs de l'Armagnac
- Renouvellement des contrats de gestion des étangs :
 - Ne seraient plus éligibles à un contrat NATURA 2000 mais relèveraient de mesures aqua-environnementales
 - Problème des conditions d'accès : > 10 ha, pisciculture activité professionnelle, Société Agricole,

A landscape photograph showing rolling hills. The foreground is dominated by dense green bushes with bright yellow flowers. Behind them, a green field slopes down towards a brown, tilled field. The background consists of rolling hills covered in dense green forests under a blue sky with scattered white clouds.

Site des Coteaux du Lizet et de l'Osse



2 communes concernées :
Montesquiou et Saint Arailles
1865 hectares

**Docob validé par le
COPIL en juin 2004 et
approuvé en juin 2009**

**Arrêté ministériel en mai
2009**

- Pelouses et landes sèches à Orchidées, Prairies naturelles de fauche
- Insectes et chauve-souris liés au bocage : prairies + éléments boisés
- Cistude dans les mares des pâturages
- Cuivré des marais dans les prairies humide
- Sofie dans les 2 rivières





Les problématiques du site du LIZET



1) Lutte contre la déprise agropastorale :

Un enjeu majeur est de soutenir les pratiques liées à l'élevage extensif

2) Préserver le réseau de mares

3) Préserver le bocage : haies, arbres d'alignement et isolés, bois de chênes et favoriser le maintien de vieux arbres feuillus

4) Préserver l'environnement et la qualité de l'eau des cours d'eau, habitat de la Sofie



Les actions



- Contrats NATURA 2000 pour les agriculteurs et les propriétaires
- Étude de faisabilité du maintien et du développement du pâturage
- Action concertée de promotion pédagogique et touristique du site
- Suivis des milieux et des espèces



Exemple : gestion extensive des prairies naturelles



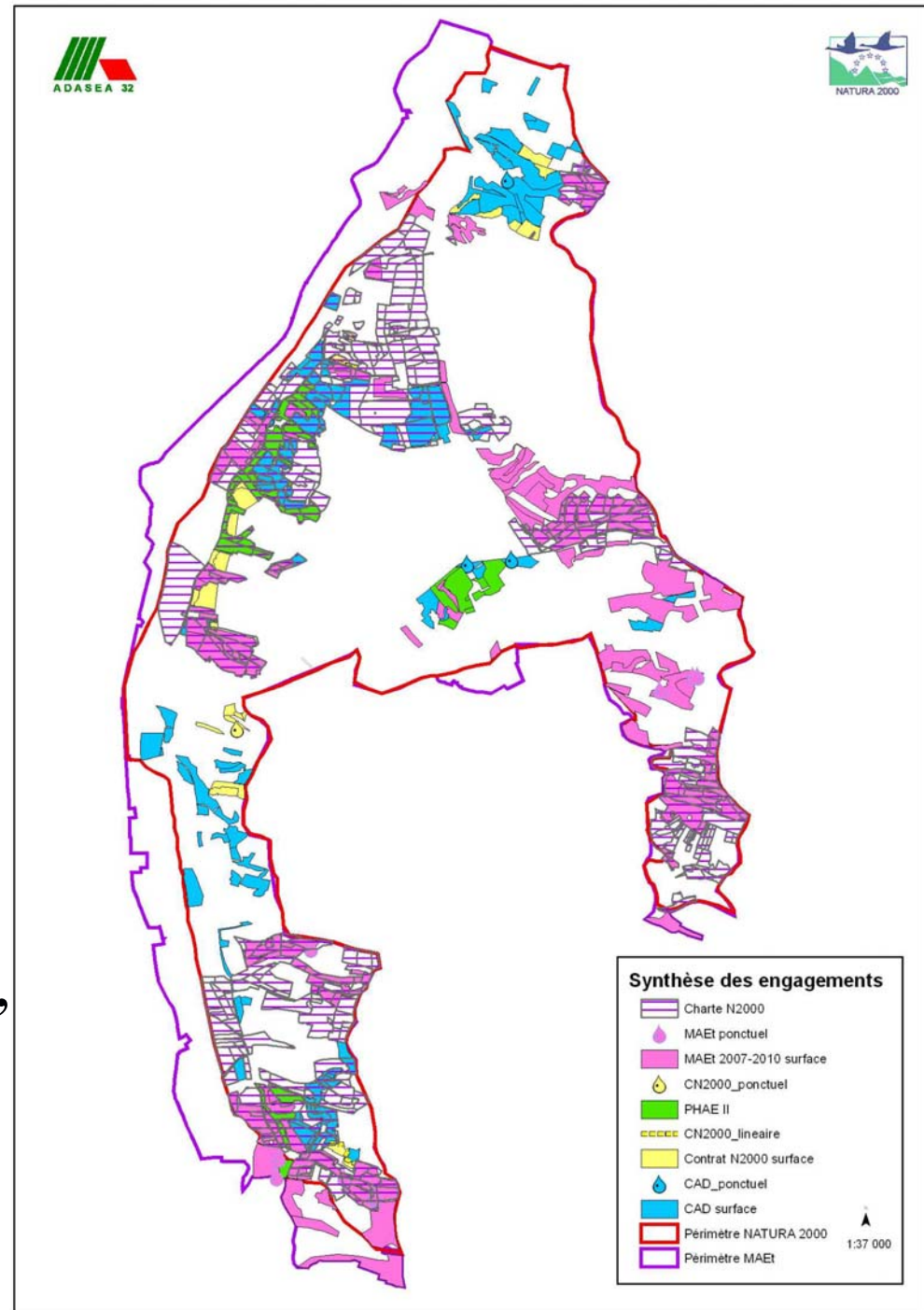
- **30 Diagnostics** de propriété ou d'exploitation réalisés de 2004 à 2010
- Qui ont été suivis de :
 - 5 contrats NATURA 2000
 - 7 contrats d'agriculture durable
 - 15 engagements MAE T Natura 2000
 - 17 chartes



713 ha sous engagement
Dont 698 ha dans la zone
NATURA sens strict
soit **42.7 %**

269 ha d'habitat d'intérêt
communautaire soit 70 %

151 ha d'habitats d'espèces
d'intérêt communautaire ,
soit 64 %





Plan de communication et de valorisation concertée



- Action menée par le CPIE
- Plan d'actions établi en concertation avec les acteurs locaux et institutionnels

- Une pochette avec des fiches de présentation des milieux et des espèces

Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou

NATURA 2000

NATURA 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau européen Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité (faune, flore, milieux naturels) en conciliation avec les exigences économiques, sociales et culturelles. Il se traduit en France par la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des sites concernés, et ainsi, assurer la pérennité des sites naturels.

Quelles sont les actions mises en oeuvre ?


Il s'agit de conserver ou de restaurer les milieux naturels et les espèces de faune et de flore associées, en s'appuyant sur l'engagement volontaire des différents acteurs, et notamment des propriétaires et agriculteurs.

Ceux-ci s'engagent à travers des chartes et des contrats NATURA 2000 à respecter les milieux et les gérer au mieux dans le respect des espèces. Ils peuvent alors bénéficier, directement ou indirectement, d'une rémunération pour le service rendu ainsi à la collectivité.

Localisation du site

Dans le département du Gers, il existe 6 sites Natura 2000. Celui des "Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou" est situé au Sud-Ouest du département du Gers, à environ 10 kilomètres au Nord-Ouest de Mirande, 18 kilomètres au sud de Vic-Fezensac, le site s'étend sur deux communes : Montesquiou et Saint-Arailles, sur une superficie de 1865 hectares.

COTEAUX DU LIZET ET DE L'OSSE VERS MONTESQUIOU



Paysage





Faune

Patrimoine

Flora

SITE NATURA 2000

Des acteurs au service de la valorisation de leur territoire

■ Installés sur les 2 communes

Chapelle de Brétous

Située au sud du village de Brétous, surplombée à mi-pente du massif dans une vallée de vallées, elle englobe la chapelle et la fontaine souterraine qui a pour vocation de garantir la stabilité de l'eau et les écoulements. En passant devant la Mare Dame de Brétous remonte à 1700. Elle présente un caractère de site qui est celui du village, qui demande des travaux de mise en sécurité. Elle est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

NATURA 2000
Ce site est classé en tant que site de Natura 2000 pour sa valeur patrimoniale et culturelle. Il est inscrit à l'Inventaire national des sites de Natura 2000, en tant que site de Natura 2000.

LES PRÉLAIRES SÈCHES CALCAIRES
Ce milieu est en fait un site de Natura 2000 pour sa valeur patrimoniale et culturelle. Il est inscrit à l'Inventaire national des sites de Natura 2000, en tant que site de Natura 2000.

LES MILIEUX HUMIDES
Ce milieu est en fait un site de Natura 2000 pour sa valeur patrimoniale et culturelle. Il est inscrit à l'Inventaire national des sites de Natura 2000, en tant que site de Natura 2000.

LES ZONES BOGAGÈRES
Ce milieu est en fait un site de Natura 2000 pour sa valeur patrimoniale et culturelle. Il est inscrit à l'Inventaire national des sites de Natura 2000, en tant que site de Natura 2000.

Natura 2000

Ce réseau de sites naturels européens a pour objectif la préservation de la biodiversité (faune, flore, milieux naturels) en conciliant avec les exigences économiques, sociales et culturelles. Il s'agit de l'engagement volontaire des différents acteurs, et notamment des propriétaires et agriculteurs.

Le site des Coteaux du LIZET et de l'OSSE

présente un paysage caractéristique des coteaux accidentés de l'Astara : les vignes, qui s'élevaient des Pyrénées vers le Nord, y décomposent des vallées au relief diversifié et à la géologie contrastée ; des versants calcaires abrupts, occupés par des bois, landes et prairies humides de nombreux haies, y font fois à des versants linéaires à pente douce, cultivés.

Ce paysage en mosaïque est maintenant pour une agriculture traditionnelle alliant les grandes cultures à un élevage extensif et se traduit par une diversité de milieux naturels accueillant une flore et une faune originales.

Dans le cadre de NATURA 2000, des propriétaires et des agriculteurs volontaires et mettent en valeur ces milieux naturels en maintenant l'élevage dans les milieux difficiles, en préservant la qualité de l'eau des rivières et en entretenant le bocage.

LES PRÉLAIRES SÈCHES CALCAIRES
Ce milieu est en fait un site de Natura 2000 pour sa valeur patrimoniale et culturelle. Il est inscrit à l'Inventaire national des sites de Natura 2000, en tant que site de Natura 2000.

LES MILIEUX HUMIDES
Ce milieu est en fait un site de Natura 2000 pour sa valeur patrimoniale et culturelle. Il est inscrit à l'Inventaire national des sites de Natura 2000, en tant que site de Natura 2000.

LES ZONES BOGAGÈRES
Ce milieu est en fait un site de Natura 2000 pour sa valeur patrimoniale et culturelle. Il est inscrit à l'Inventaire national des sites de Natura 2000, en tant que site de Natura 2000.

- Je respecte les champs, je respecte les propriétés privées, les plantations et les activités agricoles (champs, pâtures...)
- Je tiens mes chiens en laisse pour ne pas déranger les animaux domestiques et sauvages
- Certains espèces de fleurs sont très rares et même protégées. Je me contente de les observer et de les prendre en photo
- Je ne fais du feu que dans les emplacements réservés pour éviter tout risque d'incendie
- Je garde mes déchets jusqu'à la prochaine poubelle

Crédit d'information avec cartes des sentiers disponibles dans les offices de tourisme et mairie

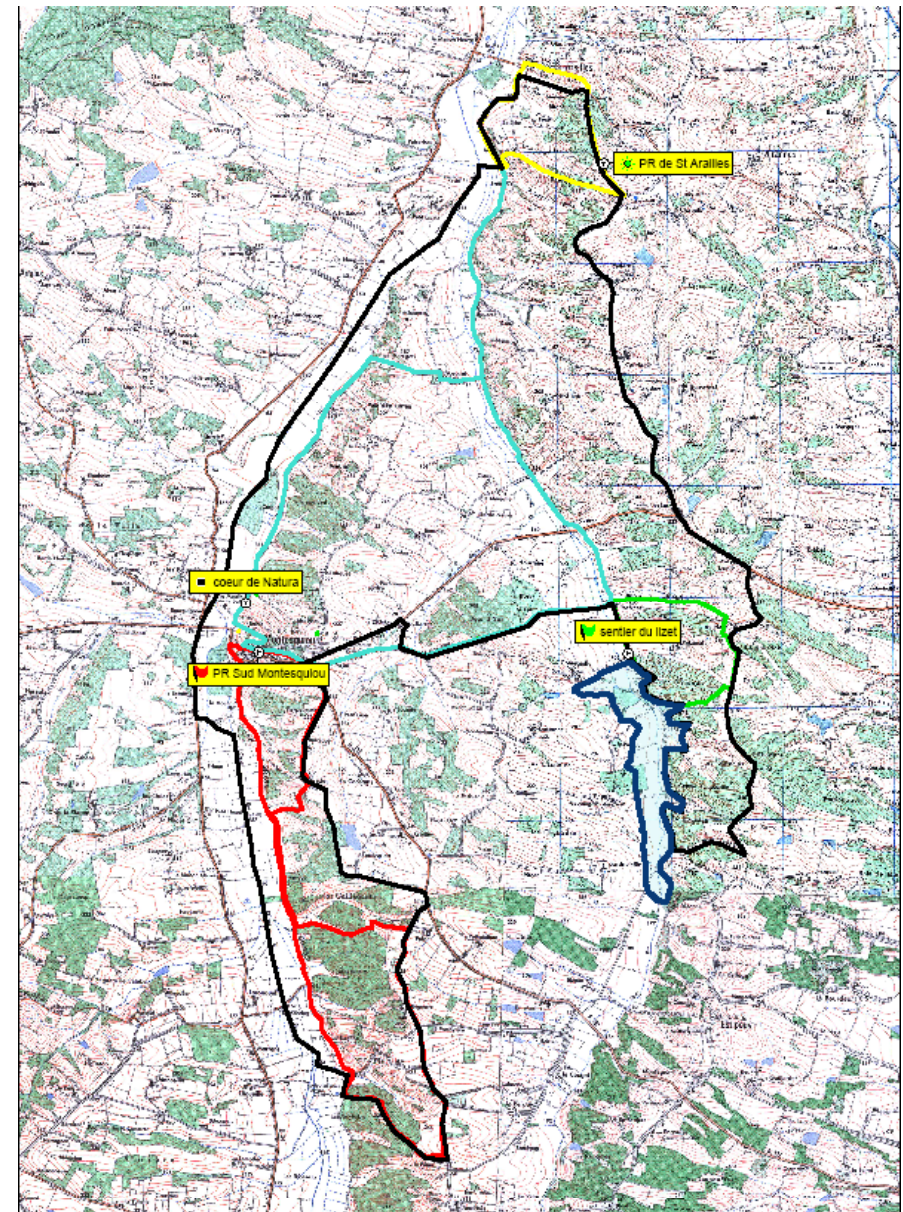
- Identification des sentiers
- Balisage & valorisation

PR « les coteaux de St Arailles à Breτους »

PR « les coteaux de l'Osse »

PR « lac et coteaux du Lizet »

Chemin de liaison « au cœur de Natura 2000 »



- Animations loisirs jeunes
- Animations grand public
- Fête de l'orchidée à Saint Arailles chaque 1er mai



- Par l'ADASEA en 2008 et 2009
- Forte richesse en Orchidées :
 - de 7 à 27 espèces recensées sur chaque parcelle
 - 15 en moyenne
- Les parcelles en contrat de gestion extensive par pâturage bovin présentent une stabilité dans la flore et la richesse en Orchidées, mais les + extensives montrent des signes de fermeture.
- Le contrat de gestion extensive réalisé sur une parcelle à l'abandon en 2002 montre une évolution très favorable vers une végétation plus typique de pelouse et plus riche en orchidées.
- La parcelle « témoin » sans pâturage montre une évolution vers le pré-bois.





Prospection complémentaire



- Prospection sur le Murin de Bechstein par le groupe Chiroptères Midi-Pyrénées en 2009 et 2010
- En 2009 : 4 femelles capturées et 5 arbres-gîte identifiés

A wide-angle landscape photograph showing rolling green hills under a clear blue sky. In the foreground, there are green bushes with bright yellow flowers. A paved road curves through the middle ground on the left. The background features a dense line of trees and some distant buildings.

**Site des Coteaux
et de la Vallée de la Lauze**

**14 Communes concernées,
situées sur les coteaux
de part et d'autre
de la vallée de la Lauze**

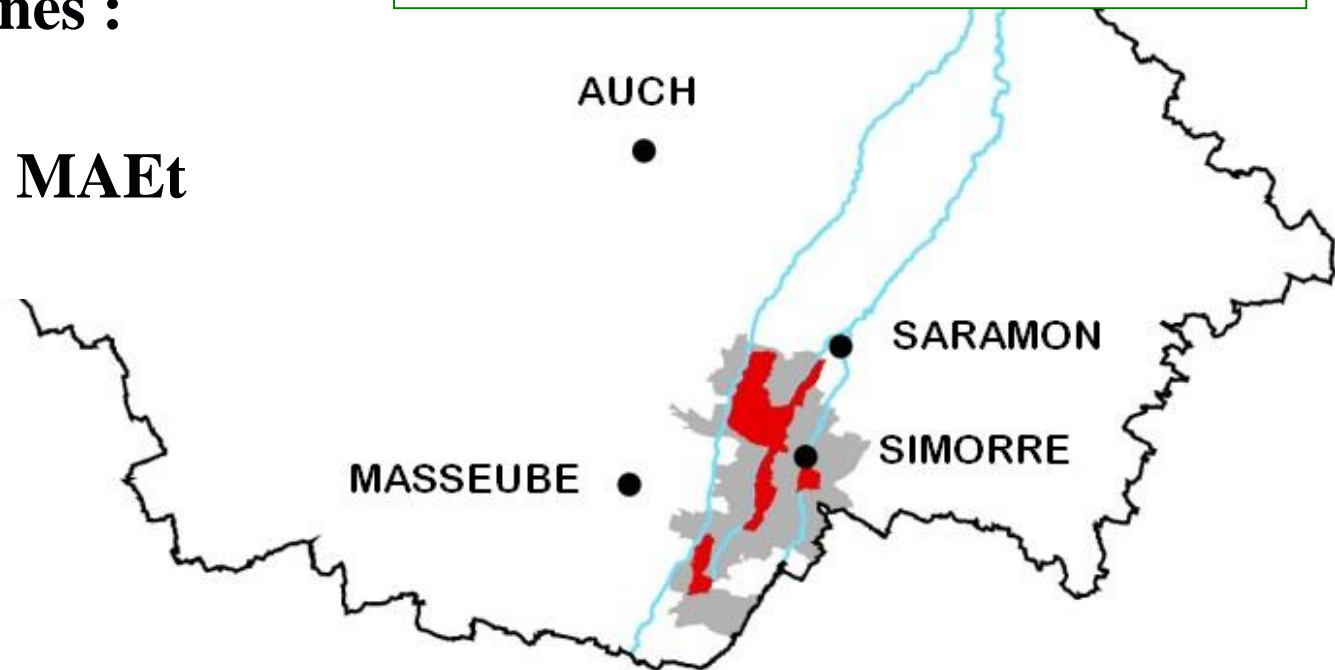


Site éclaté en 3 zones :

- **3603 ha**
- **Zone d'influence MAEt
12500 ha**

**Docob validé par le COPIL
en juin 2005 et approuvé
en janvier 2009**

**Arrêté ministériel en
décembre 2008**



- Pelouses et landes sèches à Orchidées, Prairies naturelles de fauche
- Insectes et chauve-souris liés au bocage : prairies + éléments boisés
- Sofie dans la Lauze, Écrevisse à pattes blanches dans des affluents
- Cuivré des marais





Les problématiques du site de la LAUZE



1) Lutte contre la déprise agropastorale :

Un enjeu majeur est de soutenir les pratiques liées à l'élevage extensif

2) Préserver le bocage : haies, arbres d'alignement et isolés, bois de chênes et favoriser le maintien de vieux arbres feuillus

3) Préserver l'environnement et la qualité de l'eau des cours d'eau, et notamment de la Lauze, habitats de la Sofie et de l'Écrevisse à pattes blanches

- Actions individuelles : contrats NATURA 2000
- Étude de faisabilité du maintien et du développement du pâturage
- Formation à l'entretien raisonné des berges boisées de la Lauze
- Suivis des milieux et des espèces

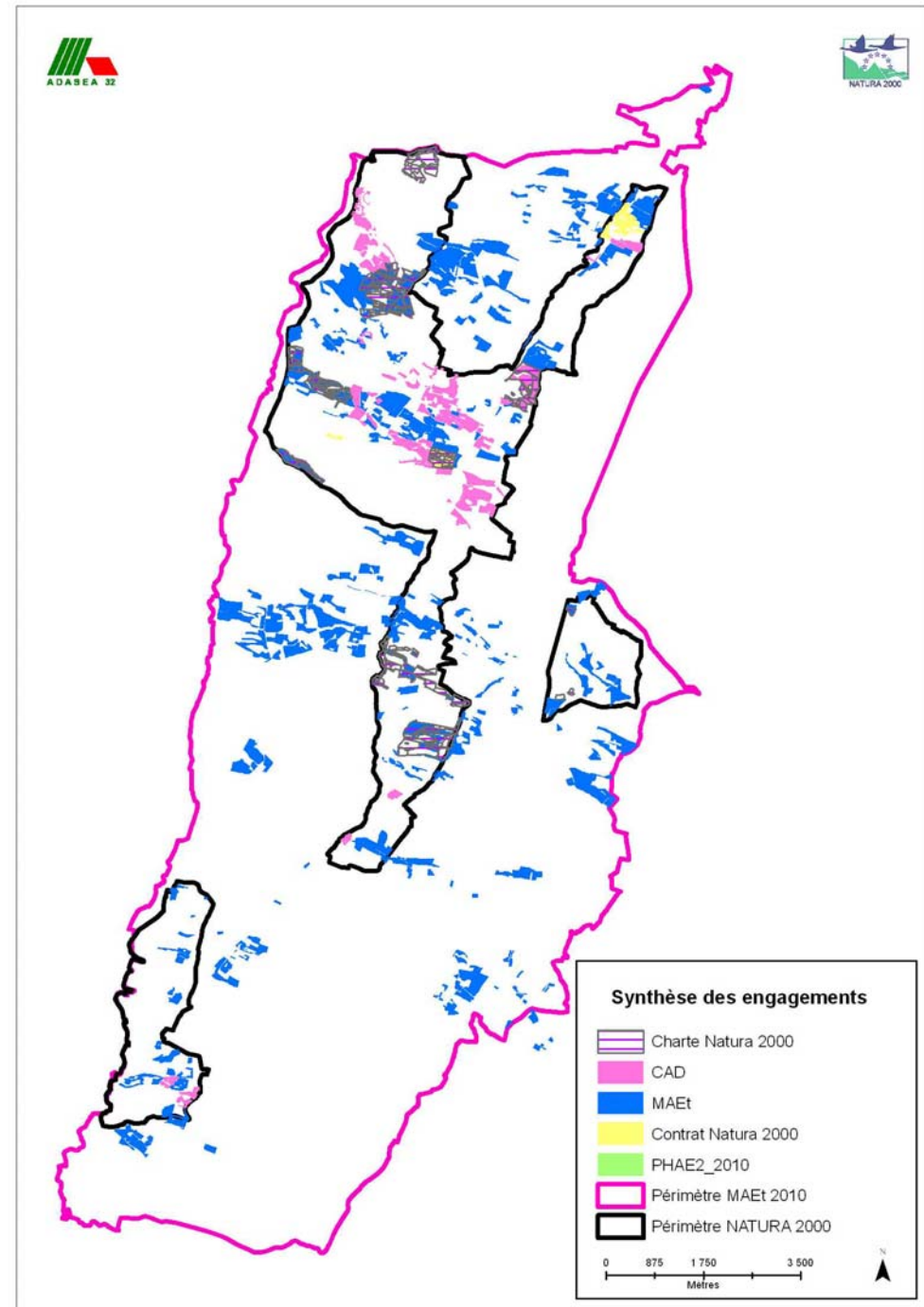
- **87 Diagnostics** de propriété ou d'exploitation réalisés de 2004 à 2010
- Qui ont été suivis de :
 - 5 contrats NATURA 2000
 - 11 contrats d'agriculture durable
 - 62 engagements MAEt NATURA 2000
 - 16 CHARTES NATURA 2000



1364 ha sous engagement
Dont 842 ha dans la zone
NATURA sens strict
soit **23 %**

322 ha d'habitat d'intérêt
communautaire soit 35 %

269 ha d'habitats d'espèces
d'intérêt communautaire
soit 41%



- Par l'ADASEA en 2008 & 2009
- Les parcelles en contrat de gestion extensive par pâturage bovin présentent une stabilité dans la flore et la richesse en Orchidées.
- Le pâturage ovin semble induire un changement de flore, au profit d'une flore plus méditerranéenne, plus extrême, avec moins d'orchidées.
- Les contrats d'ouverture montrent globalement un mieux : les milieux reviennent vers une végétation plus typique de pelouse (mais en plusieurs années).
- Les parcelles « témoin » sans pâturage évoluent lentement mais inexorablement vers les fourrés et pré-bois, et perdent les espèces typiques de pelouse, orchidées notamment.



Perspectives 2011



- Modification du périmètre à la demande des acteurs locaux (commune de Betcave-Aguin notamment)



Bilan des actions communes aux 3 sites

Promotion des sites

Formation

Mise en cohérence des réglementations



Les plaquettes de présentation du site



Les étangs de l'Armagnac



*Un
patrimoine
naturel
à préserver*



Vallée et Coteaux de la Lauze



*Valorisons
nos paysages
remarquables*



Les Coteaux du Lizet et de l'Osse



*Un site naturel
exceptionnel
au cœur du Gers*



Site internet



■ En ligne :
<http://gers.n2000.fr>

■ Hébergeur :
A.T.E.N. Atelier
Technique des
Espaces Naturels

Le réseau gersois | Les sites Natura 2000 dans le Gers - Mozilla Firefox

Echier Éditeur Affichage Historique Marque-pages Outils ?

http://gers.n2000.fr/le-reseau-gersois

Le réseau Natura 2000 dans le Gers

Découvrir Natura2000 Le réseau gersois Les actions

Le réseau gersois

- ▶ Etangs de l'Armagnac
- ▶ Coteaux du Lizet et de l'Osse
- ▶ Vallée et Coteaux de la Lauze
- ▶ La Gélise
- ▶ Réseau hydrographique du Midou et du Ludon
- ▶ Vallée de l'Adour

Dernières actualités

Accueil » Le réseau gersois

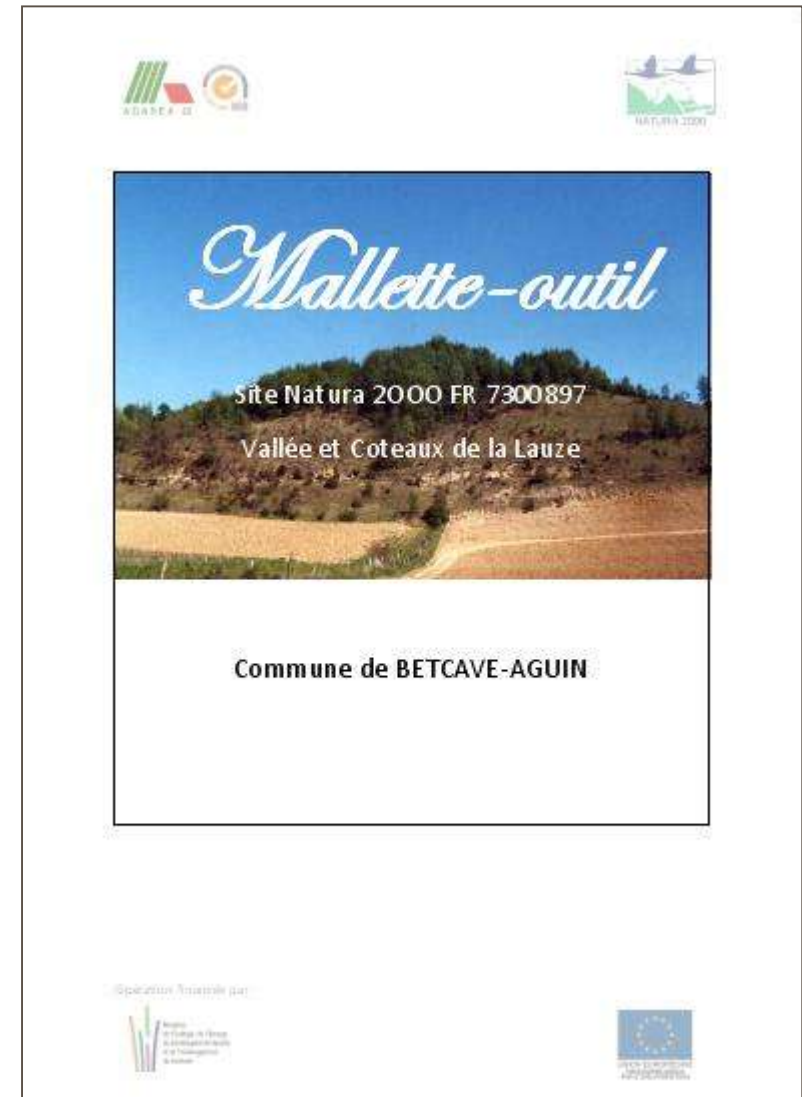
Le réseau gersois

Le réseau Natura 2000 dans le Gers se compose de **6 sites** relevant de la Directive "Habitats" :

- Les Etangs de l'Armagnac
- Les Coteaux du Lizet et de l'Osse
- La Vallée et les Coteaux de la Lauze
- La Gélise (commun avec le Lot-et-Garonne et les Landes)
- Le Réseau hydrographique du Midou et du Ludon (commun avec les Landes)
- La Vallée de l'Adour (commun avec les Hautes-Pyrénées)

Etangs de l'Armagnac La Gélise

- Objectif : mettre à disposition des usagers toutes les informations sur leur site NATURA 2000 en un même lieu
- Un classeur pour chaque commune, avec des fiches ré-actualisables
- La distribution aux communes a débuté (présentation aux conseils municipaux)



AUCH > Retraites. L'UMP organise une réunion débat sur la « réforme des retraites » engagée par le gouvernement. Cette réunion aura lieu demain, à 20 heures, à la salle des Cordeliers.

ALIMENTATION > Prévention. Du 4 au 13 juin, les fruits et légumes frais sont à l'honneur partout en France. A Auch, la Ligue contre le cancer organise une semaine d'actions pour apprendre à mieux se nourrir.

MOUZON > Retraites. L'Union départementale du syndicat CFE CGC du Gers organise un buffet d'înatoire à l'occasion d'une soirée, au Mouzon, le jeudi 3 juin, à partir de 18 heures. L'actualité des retraites, la représentativité, les engagements prioritaires de la confédération de l'encadrement seront évoqués.

qui s'effondre. Pour cela, on n'a pas hésité à faire quelques kilo-

metres sont morts, ça ne fait pas plaisir à certains. Il faut dire que les Bourguignons que j'ai interro-

gens sont conscients du bio. Ils sont parfois choqués par nos ima-

ment européen...

Recueilli par Mathieu Le Thuaut



Photo DDM - Sébastien Lapeyrière

arrêt sur image

DÉCOUVERTE > L'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles du Gers organisait, dans le cadre des journées Nature Midi-Pyrénées, une sensibilisation pour les collectivités sur la préservation de la biodiversité dans la vallée et cotéaux de la Lauze. Ce territoire, qui s'étend sur 3.600 hectares dans l'Astarac, est classé Natura 2000. Notamment pour ses prairies sèches à orchidées et diverses espèces endémiques.

111

- Groupes d'agriculteurs
- Scolaires
- Grand public (balade, Journées de Midi-Pyrénées ...)



- Auprès des scolaires par le CPIE Pays Gersois
- En moyenne 4 classes sur chaque site par an





Les Formations



- Dispositif régional de formations NATURA 2000
- 3 sur le GERS en 2010



**Favoriser les insectes
auxiliaires et la
biodiversité sur vigne
pour réduire la pression
phytosanitaire sur les
étangs de l'Armagnac**

Juillet 2010





**« Connaitre,
comprendre, protéger et
valoriser un site Natura
2000 »**

3 journées complémentaires :

- **Lauze** : les différentes formes d'engagements des acteurs

- **Lizet** :

- évaluation des incidences (DDT)

- promotion concertée du patrimoine (CPIE)

- **Armagnac** : valorisation économique des richesses naturelles – expériences locales

novembre et décembre 2010



Sur le site de la Lauze : Gestion pérenne de la Lauze et de sa ripisylve en zone Natura 2000



Intervenants :

- Syndicat de la Gimone
- ONEMA
- Police de l'Eau
- Fédération des pêcheurs



Mise en Cohérence avec les réglementations



- Intégration des enjeux NATURA 2000 dans les documents d'urbanisme :
 - Villefranche
 - Faget
 - Bectave-Aguin
 - Monties
 - Réans



Merci de votre attention

Comité de Pilotage Départemental NATURA 2000